

Adresse du comité révolutionnaire du district d'Argenton à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire du district d'Argenton à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 122-123;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19658_t1_0122_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

6

Le comité révolutionnaire du district de Rouen, département de la Seine-Inférieure^a, le comité révolutionnaire du district d'Orléans, département du Loiret^b, le comité révolutionnaire du district d'Argenton, département de l'Indre^c, et des citoyens de la société populaire de Dunkerque [Nord]^d, expriment leur adhésion au décret rendu sur la société des Jacobins.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

a

[Le comité révolutionnaire du district de Rouen, Rouen, le 2 frimaire an III] (13)

Citoyens représentants,

L'esprit public se forme de l'esprit particulier et c'est dans les crises politiques que vous avez besoin de connaître celui des habitants de la République.

Vous venez de foudroyer les restes impurs de la faction dominatrice, qui d'un bout de la France à l'autre avait répandu la terreur et la mort; mais au milieu des décombres mortifères qui infectaient l'horizon, vous avez distingué les vrais amis de la Liberté; et les sociétés populaires rappelées à leur organisation primitive peuvent encore aider à terminer glorieusement la Révolution.

Ne cessez de faire des lois dictées par la Justice et la Raison; écrasez toutes les factions; et si de nouveaux Catilina osaient lever leurs têtes audacieuses, exterminatez les sans pitié. Les vrais amis de la patrie ne connaissent que vous; l'Europe vous contemple et la Postérité vous attend.

Salut et Fraternité.

Suivent 11 signatures.

b

[Le comité révolutionnaire du district d'Orléans à la Convention nationale, Orléans, le 27 brumaire an III] (14)

Représentans,

La nuit du 9 au 10 thermidor, est une époque mémorable qui dans les fastes de l'histoire, éternisera les vertus héroïques de la Convention nationale qui sauva la France et la délivra de ses derniers tyrans.

Celle, non moins éclatante, que vous venez d'opérer par l'extinction d'une société jadis trop célèbre qui vouloit perpétuer ce système de trium-

virs, ajoute un nouveau triomphe à vos glorieux travaux et vous acquiere de nouveaux droits à reconnaissance de la nation entière.

Si par la suite vous croyez devoir régénérer cette société, ne souffrir jamais qu'elle s'élève au niveau de la représentation nationale, et qu'elle rivalise avec elle, donnés lui de justes bornes et ne permettez qu'elle s'en s'écarte.

Livrer à la vengeance des loix, ces hommes de sang, ces intrigans, ces dilapidateurs de la fortune publique, ces voleurs de fortunes particulières et tous ceux sur qui les plus fortes suspicions s'accroissent depuis longtemps et qui sont à la fin appelés en justice par les accusations les plus graves et les plus [illisibles].

Maintenir la justice et la probité à l'ordre du jour, que ces deux vertus inséparables soient la boussole du gouvernement, et la République sera constante et heureuse.

Attaché inviolablement à la représentation nationale, nous ne reconnaissons que la Convention pour le seul centre et point de ralliement, tous nos vœux sont que vous restiez au poste que vous êtes si dignes d'occuper, c'est aussi le vœu de tous les français.

Affermissez la République, par des lois immuables, et vous aurez alors rempli les obligations importantes que vous vous êtes imposées.

La France républicaine dans la plénitude de sa gloire, chantera les louanges de ses fondateurs.

Tels sont les sentimens bien sincères des membres du comité révolutionnaire du district d'Orléans.

MICHEL, président, CHIQUAU, DELANOI,
secrétaires et 10 autres signatures.

c

[Le comité révolutionnaire du district d'Argenton à la Convention nationale, Argenton, le 1^{er} frimaire an III] (15)

Liberté, Égalité, Justice ou la Mort.

Citoyens représentants,

Graces immortelles vous soient rendues, encore une fois vous avez sauvé la patrie, dans vos séances à jamais mémorables, des 21 et 22 brumaire derniers.

Et pouvait-il en être autrement, dès que vous avez mis la justice et la vertu à l'ordre du jour, et que ces déités tutélaires de la France sont en permanence avec nous.

De l'énergie, toujours de l'énergie, le peuple est pour vous, il a eu trop à gémir sur le passé pour ne pas profiter du présent et prémunir contre l'avenir.

Guerre à mort aux terroristes, aux hommes de sang, aux intrigans, aux factieux, aux fripons! Attachement sans bornes à nos dignes représen-

(12) P.-V., L, 80.

(13) C 328 (1), pl. 1446, p. 15. *Bull.*, 4 frim.

(14) C 328 (1), pl. 1446, p. 17.

(15) C 328 (1), pl. 1446, p. 21. *Bull.*, 4 frim.

tans! Vive le peuple! Vive la République! Vive la Convention nationale!... Telle est enfin notre profession de foi.

Salut et fraternité.

Suivent 10 signatures.

d

[*Des citoyens de la société populaire de Dunkerque à la Convention nationale, Dunkerque, le 25 brumaire an III*] (16)

Représentants,

Vous venez de donner à la France le grand exemple qu'elle attendoit de vous. Vous avez, dans la fameuse journée du 21 brumaire, terrassé l'hydre aux cent têtes; ce coup anéantit toutes les factions en frappant les agitateurs qui, sous un nom fameux, vouloient rivaliser le sénat auguste de la France: vous vous êtes montrés dignes de représenter le premier peuple du Monde; vous avez remporté sur les ennemis du dedans une victoire sans laquelle tous nos triomphes sur ceux du dehors devenoient inutiles vous avez rempli notre attente; vous avez bien mérité du peuple français; continuez, pères de la patrie, à montrer que ce n'est pas en vain que vous avez mis la justice à l'ordre du jour; les scélérats sans [illisible], les vieux amis de la liberté, réunis, serrés, au sein de la Convention n'auront jamais qu'un cri: A bas les intrigans, les hommes de sang, sous quelque nom, sous quelque masque qu'ils se couvrent. Vive la République! Vive la Convention!

Suivent 75 signatures.

7

Les administrateurs et l'agent national du district de Sarre-Libre [ci-devant Sarrelouis], **département de la Moselle**^a; **les juges du tribunal du district de Cognac**, **département de la Charente**^b; **les communes de Bourg-sur-Rhône** [ci-devant Bourg-Saint-Andéol], **département du Rhône**^c; **d'Aire** [ci-devant Aire-sur-la-Lys], **département du Pas-de-Calais**^d; **d'Ingrandes**, **département du Maine-et-Loire**^e; **les conseils généraux des communes de Pernes** [-les-Fontaines], **département de Vaucluse**^f; **de Villers-Cotterêt**, **département de l'Aisne**^g; **de [Port-Briec, ci-devant Saint-Briec]**, **département des Côtes-du-Nord**^h; **de Charolles**, **département de Saône-et-Loire**ⁱ; **les administrateurs du district de Montflanquin**, **département de Lot-et-Garonne**^j; **du district de Faulquemont** [Moselle]^k; **et ceux du district de Mortain** [Manche]^l; **le tribunal du district du Blanc**, **département de l'Indre**^m; **la municipalité, le conseil-géné-**

(16) C 328 (2), pl. 1454, p. 16. *Bull.*, 4 frim.

ral et la société populaire de Montech, **département de la Haute-Garonne**ⁿ; **les citoyens de la commune de Prissac**, **département de l'Indre**^o; **les sociétés populaires de Lagnieu** [Ain]^p; **de Montoire** [sur-le-Loir], **département du Loir-et-Cher**^q; **de Mont-sur-Loire**, **département de Saône-et-Loire**^r; **de La Flotte**, **département de la Charente-Inférieure**^s; **de Jarnac**, **département de la Charente**^t; **de Nyons**, **département de la Drôme**^u; **de Morestel**, **département de l'Isère**^v; **d'Ingouville**, **département de la Seine-Inférieure**^w; **de Savenay**, **département de la Loire-Inférieure**^x; **de Béthune**, **département du Pas-de-Calais**^y; **d'Hébécourt**, **département de l'Eure**^z; **de Pierre-Latte**, **département de la Drôme**^{a'}, **félicitent la Convention sur son Adresse au peuple français, déclarent qu'ils ne s'écarteront jamais des grands principes qui y sont développés, jurent de ne reconnoître d'autre autorité, d'autre point de ralliement que la représentation nationale; ils expriment leur vœu de voir purger le sol de la liberté de tous les intrigans, des hommes de sang, des fripons, de tous les ennemis du peuple, pour l'encouragement de l'agriculture, du commerce, des arts et des sciences.**

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

a

[*Les administrateurs et l'agent national du district de Sarrelibre à la Convention nationale, Sarrelibre, le 15 brumaire an III*] (18)

Citoyens représentants,

Votre sublime adresse au peuple français, gravée pour jamais dans nos cœurs en caractères indélébiles, justifie la confiance que nous n'avons cessé d'avoir dans le plus grand, le plus auguste et le plus juste des sénats.

L'espérance, la tranquillité et la consolation survivent à l'état d'anxiété et de terreur à laquelle une faction audacieuse avoit réduit des François, qui venoient de jurer et qui jurent encore de rester libres aux dépens de leur vie.

Représentans du peuple, vous avés fait votre profession de foi à la France, à l'Europe entière, graces immortelles vous soient rendues! il ne vous reste plus qu'à lancer la foudre sur les ambitieux, les intrigans et les fripons; saisisés de votre bras de fer les factions qui avoient rivalisé l'autorité de la représentation nationale; frappés indistinctement le crime; consolidés vos immortels travaux par le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix; restés à votre poste jusqu'au moment où les ennemis intérieurs et extérieurs seront tous anéantis, et ou le peuple français n'aura plus rien à redouter pour la

(17) P.-V., L, 80-81.

(18) C 328 (1), pl. 1446, p. 45.